



**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE  
CANTON DE HAUTE ARDECHE  
COMMUNE DE LALEVADE**

**Objet : Arrêté de délégation de fonction à Monsieur ISSARTEL Dorian, conseiller délégué  
(Annule et remplace l'arrêté du 21 mars 2026)**

**ARRETE DU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de LALEVADE,**

VU l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions,  
**CONSIDERANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du conseiller délégué,  
**CONSIDERANT** qu'il convient de régulariser l'acte par la signature de l'élue déléguée, conformément aux remarques du Secrétariat Général Commun,

**ARRETE**

**Article 1er :** Monsieur ISSARTEL Dorian est nommé conseiller délégué. Il reçoit délégation pour s'occuper plus spécialement du bon fonctionnement de l'ensemble des commissions municipales, des travaux des bâtiments, du cimetière et de la Voirie, ainsi que des animations, des festivités et de la communication.

**Article 2 :** Il est également donné délégation à M ISSARTEL Dorian à l'effet de signer tous les documents relatifs à l'ordonnancement des travaux sur bâtiments, du cimetière et de la voirie, ainsi que pour les animations, les festivités et la communication.

**Article 3 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté précédent daté du 21 mars 2026.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie. Une copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Receveur Municipal. Notification en sera faite à l'intéressé.

Fait à Lalevade d'Ardèche, le 24 avril 2026

**Le Maire  
Éric ORIVES**



**L'élue délégué  
Dorian ISSARTEL**

(Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et accepté")

